

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT VERDUN – 9 AVRIL 2002

Une séance spéciale du conseil d'arrondissement Verdun est tenue le mardi 9 avril 2002 à 18 h, à la salle 205, arrondissement Verdun.

SONT PRÉSENTS :

M. Georges Bossé, président du conseil d'arrondissement, ainsi que madame la conseillère Ginette Marotte et messieurs les conseillers Claude Trudel et John Gallagher.

MEMBRE DU CONSEIL ABSENT:

M. le conseiller Laurent Dugas.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Pierre Boutin, directeur, Travaux publics,
M. Raymon d Fréchette, ingénieur, Services techniques,
Mme Louise Hébert, secrétaire du conseil d'arrondissement.

CA02 210089

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller John Gallagher
APPUYÉ par le conseiller Claude Trudel

ET UNANIMEMENT

RÉSOLU D'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du conseil d'arrondissement du 9 avril 2002.

(GDD 1022200011)

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions n'a pas lieu étant donné qu'aucune personne ne demande à être entendue.

CA02 210090

SUBVENTION ACCORDÉE PAR TRANSPORTS QUÉBEC POUR L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX EN 2001 POUR LA PISTE CYCLABLE.

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux de normalisation de la piste cyclable, prévus pour l'année 2001, sont complétés dans les tronçons suivants:

Tronçon 1, section A et tronçon 2, section C1 :	25 524,21 \$
Tronçon 3, section D :	18 904,98 \$
Tronçon 8, section I :	8 818,03 \$
Honoraires :	<u>3 052,54 \$</u>
TOTAL:	<u>56 299,76 \$</u>

CONSIDÉRANT QUE Transports Québec accordait à la Ville de Verdun une subvention pour les travaux faits en 2001 correspondant à 25 % du coût réel des travaux;

CONSIDÉRANT QU'une autre somme de 124 537,74 \$ sera versée par Transports Québec, dès que les travaux de piste cyclable évalués à 498 150,96 \$, seront complétés sur le tronçon D (ancien dépôt à neige de la 2^e Avenue et devant le Yacht Club), suite à l'autorisation du ministère de l'Environnement du Québec;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Ginette Marotte
 APPUYÉ par le conseiller John Gallagher

ET UNANIMEMENT
 RÉSOLU comme suit:

- 1) DE confirmer à Transports Québec, pour le versement d'une première partie de subvention à l'arrondissement Verdun via le Pôle des Rapides, que les travaux ont été effectués et complétés tels que prévus dans les tronçons 1, 2, 3 et 8 (sections A, C1, D et I) et que la somme de 56 299,76 \$ correspond bien à 25 % du coût total des travaux réalisés.
- 2) DE confirmer la réalisation à court terme des travaux dans le tronçon D prévus en 2001 et qui ont été reportés à ce printemps en raison de l'autorisation requise par le ministère de l'Environnement du Québec.
- 3) D'abroger la résolution numéro CA02 210077 adoptée par le conseil d'arrondissement Verdun lors de sa séance régulière tenue le 2 avril 2002.

(GDD 1022194014)

CA02 210091

APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2002-2003-2004 PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN PRÉVISION DE SA CONVERSION DANS LE LOGICIEL INVESTI.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte

ET UNANIMEMENT
RÉSOLU comme suit:

- 1) D'approuver les projets au programme triennal d'immobilisations 2002-2003-2004 composant l'enveloppe budgétaire de 5 346 000 \$ alloués pour l'année 2002 à l'arrondissement Verdun selon les directives budgétaires approuvées par le conseil municipal.
- 2) DE demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de mandater monsieur Gilles Baril, directeur de l'arrondissement Verdun, pour présenter, pour et au nom de la Ville de Montréal, une demande d'aide financière au PROGRAMME D'ACHAT-RÉNOVATION D'IMMEUBLES COMMUNAUTAIRES (PARIC) relativement aux projets suivants:
 - Agrandissement du Centre communautaire Elgar pour un montant maximum de 1 075 000 \$ (projet de 2 150 000 \$)
 - Aménagement de l'ancien aréna Guy-Gagnon pour l'École de Cirque de Verdun pour un montant maximum de 407 500 \$ (projet de 815 000 \$).
- 3) DE confirmer au ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité Sociale (MESS) l'engagement de la Ville de Montréal à payer sa part des coûts admissibles des projets et de prévoir dans ses budgets et dans les budgets de l'organisme locataire, l'École de Cirque de Verdun, à compter de 2003, l'ensemble des autres coûts d'exploitation et d'opération récurrents et non récurrents des projets.

(GDD 1022203004)

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Trudel
APPUYÉ par la conseillère Ginette Marotte
ET UNANIMEMENT
RÉSOLU QUE la séance soit levée à 18 h 30.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE